

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1632

7 juin 2016

SOMMAIRE

ACII, S.à r.l.	78318	MFM Capital S.à r.l.	78305
AI Global Investments & CY S.C.A.	78290	niuVitis S.à r.l.	78292
Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.	78292	NUBURAN S.à r.l.	78307
Arre S.à r.l.	78290	Raven Rock S.à r.l.	78319
Arvos Property S.à r.l.	78300	Rocinante Investments S.à r.l.	78310
Axen Technologies S.A.	78290	Rucio Investment S.à r.l.	78310
Azilis S.à r.l.	78291	S.I.G.A.	78310
B&C HoldCo S.à r.l.	78318	SPF-Sierra Portugal Real Estate	78314
be2	78291	Sweet Invest S.à r.l.	78312
BK Gestion Conseil S.à r.l.	78304	Thunderball S.A R.L, SPF	78300
Blaine S.à r.l.	78319	TIIC 2 S.C.A., SICAR	78301
Bluegreen S.A.	78304	Top One Investment S.A.	78302
Bogey Investissements S.A.	78304	Transport Infrastructure Investment Compa- ny 2 S.C.A., SICAR	78301
Bois Scholtes S.A.	78303	UBS Luxembourg Diversified Sicav	78299
Bravida HoldCo S.à r.l.	78303	UCF Holding S.à r.l.	78292
db x-trackers II	78291	Valk Luxembourg S.à r.l., SPF	78293
Finest Italian Food	78336	Viclux Soparfi S.A.	78298
IT Engineering & Research iCenter	78302	Viridis Communication S.à r.l.	78293
LSREF3 Haagse Investments S.à r.l.	78334	Vitruvian II Luxembourg S.à r.l.	78295
LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.	78334	Windeika S.A.	78314
Media Lario International S.A.	78323		

AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—
Extrait rectificatif - L160054150

Il convient de modifier la date de nomination de Monsieur Monsieur Reinhold DIBUS, né le 23 Mai 1958 à Frankfurt, Allemagne, résidant au 8, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société afin de le nommer au 1^{er} avril 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016087486/13.

(160056053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Arre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 197.607.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Madame Mireille Rahme Bley	
dix parts sociales	10
Monsieur Christopher Rahme	
dix parts sociales	10
RAC Group S.à r.l.	
trente-et-une parts sociales	36
Monsieur Félix RETTER	
vingt-neuf parts sociales	34
Monsieur Abdellatif AMAR	
dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

ARRE SARL

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2016087495/27.

(160055597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Axen Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.125.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 2 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016087499/13.

(160056123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Azilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.813.

Extrait rectificatif du dépôt n° L150196534 enregistré et déposé le 30 octobre 2015

En date du 27 octobre 2015, l'Associé Unique a décidé de nommer VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L. ayant son siège social au 45 Route d'Arlon, L-8009 Strassen (anciennement domiciliée au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen) et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B52610 en tant que Réviseur d'Entreprise Agréée de la Société et non en tant que Commissaire aux Comptes, et ce pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

À Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016087504/18.

(160055363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

be2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Le siège social de la société a été transféré au:

13, rue du Commerce

L-1351 Luxembourg

depuis le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087456/11.

(160055683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Faisant suite à l'assemblée générale du 29 Mars 2016, sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Manooj Mistry

Winchester House

1 Great Winchester Street

EC2N 2DB Londres

Royaume-Uni

Werner Burg

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Klaus-Michael Vogel

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger

2, Place Winston Churchill

L-1340 Luxembourg

Sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017:

Philippe Nicholas Ah-Sun

Winchester House

1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB

United Kingdom

Ben O'Bryan
Winchester House
1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB
United Kingdom
Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:
Ernst & Young S.A.
7, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.
State Street Bank Luxembourg S.A.
Référence de publication: 2016087457/39.
(160055322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

niuVitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 22, Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 167.323.

Il résulte d'une cession de parts du 16 mars 2016 que la société BINB sàrl a cédé 75 parts sociales à Monsieur Sven PILARSKY.

En conséquence, les parts sociales sont réparties comme suit:

- 1) Monsieur Jean-Claude WELTER, né le 27.3.1972 à Luxembourg,
demeurant à L-6834 Biwer, 3 Millescheck 75 parts
- 2) BINB Sàrl, 5 op de Bëschelt L-6858 Muenschecker, no RCS Luxembourg B 166490 75 parts
- 3) Madame Laury MERSCH, né le 18.5.1981 à Wiltz,
demeurant à L-9643 Buederscheid, 2 Duerfstrooss 75 parts
- 4) Monsieur Sven PILARSKY, né le 17.7.1970 à Luxembourg,
demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 28 Noutemerstrooss 75 parts

Référence de publication: 2016087458/17.

(160056027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.259.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 177.938.

Almacantar S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149157, associé unique de la Société, a procédé en date du 4 mars 2016, à l'apport en nature des 110.259.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Almacantar Marble Arch Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204610. Almacantar Marble Arch Holding S.à r.l. est ainsi devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087464/16.

(160056068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

UCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.378.

BERICHTIGUNG

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen am 11. März 2016 durch Notarin Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redingenj Attert (Großherzogtum Luxemburg), im Rahmen der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „UCF Holding S.à r.l.“, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 104378, (die „Gesellschaft“),

einregistriert in Diekirch Actes Civils, am 14. März 2016, Referenz: DACj2016j3983, hinterlegt beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg, am 21. März 2016, unter der Referenznummer L160048398, noch nicht veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association,

dass auf Grund materieller Fehler vorgenannte Urkunde wie folgt berichtigt werden muss:

- im Belegkopf, sowie in der englischen Fassung ist die die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft abzuändern in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

- in der deutschen Fassung ist besagte Adresse abzuändern in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Die unterzeichnete Notarin fordert Erwähnung dieser Berichtigung überall, wo es sich als notwendig erweist.

Enregistré à diekirch Actes Civils, le 24 mars 2016. Relation: DAC/2016/4490. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé).

Danielis KOLBACH.

Redingen/Attert, den 22. März 2016.

Référence de publication: 2016087421/23.

(160055062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Valk Luxembourg S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016087424/13.

(160054915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Viridis Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 38, ue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.705.

L'an deux mille seize.

Le quinze janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Marie-Jeanne FOLSCHETTE, retraitée, demeurant à L-1518 Luxembourg, 1, rue Comte Joseph de Ferraris, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société ci-après désignée, ici représentée par Laurent MARTIN, demeurant à L-3259 Bettembourg, 2, rue de la Montagne, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 janvier 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'Enregistrement;

- Nadine HUTH, fonctionnaire, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 14, rue de Thionville, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

de la société Viridis Communication S.à r.l., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de résidence à Mondorf-les-Bains, du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 10 septembre 2009, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.705.

Cession de parts

Madame Marie-Jeanne FOLSCHETTE, représentée comme il est dit, déclare d'abord céder à Nadine HUTH, susdite, trente (30) parts sociales de la susdite société, pour le prix de trois mille sept cent quarante euros (3.740,- €).

Madame Marie-Jeanne FOLSCHETTE, représentée comme il est dit, déclare céder à Christophe PIED, graphiste, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 14, rue de Thionville, vingt (20) parts sociales de la susdite société, pour le prix de deux mille euros (2.000,- €), ici présent et ce acceptant.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales qui leur sont cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Christophe PIED, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Assemblée générale extraordinaire

Finalement, les associés Nadine HUTH et Christophe PIED, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Nadine HUTH, susdite, quatre-vingts parts sociales	80
- Christophe PIED, susdit, vingt parts sociales	20
Total: Cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Quatrième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-3510 Dudelange, 38, rue de la Libération.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence, l'article 3 des statuts de la Société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prestation de tous services aux entreprises dans le domaine de la communication, de la création d'événements, de relations avec la presse, de la création artistique, de la communication par l'objet, de la création de sites Internet, des services multimédia, des créations sonores, de la création audiovisuelle et tous autres services se rapportant directement ou indirectement à la communication au sens large.

La Société peut aussi avoir toute activité se rapportant à la publicité, tous travaux de création d'arts graphiques et de formes publicitaires ainsi que tous travaux d'élaboration et de gestion de campagnes publicitaires et d'image d'entreprise au sens large du terme. Elle peut également être active dans le domaine de l'audio-visuel et de l'animation. Elle a en outre pour objet la communication, la création, l'édition et la vente d'oeuvres graphiques sur quelque support que ce soit ainsi que l'édition et le management pour son propre compte et pour le compte de tiers.

A ces fins, la Société peut agir en tant que concepteur, réalisateur, producteur et conseiller.

La société a aussi pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation d'un commerce de vente par internet de vêtements et accessoires de mode, d'articles de décorations, d'articles de sports, d'objets design, de bijoux fantaisie, de meubles, de cadeaux-souvenirs, d'articles de maroquinerie et de tout autre article ou objet de la branche, ainsi que toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARTIN, HUTH, PIED, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087425/85.

(160055103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.979.314,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 184.359.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of March,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

VIP II Nominees Limited (as nominee for and on behalf of VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP that together are known as “Vitruvian Investment Partnership II”), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street, London W1U 1QY, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 08849013,

represented by Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd March 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) and holding all the three million four hundred ninety-one thousand eight hundred fourteen (3,491,814.-) shares in issue in Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (formerly 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359 and incorporated on 28 January 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number C-913 on 9 April 2014. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 February 2016 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 487,500.-) from currently three million four hundred ninety-one thousand eight hundred fourteen euros (EUR 3,491,814.-) to three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred fourteen euros (EUR 3,979,314) by the creation and issuance of four hundred eighty-seven thousand five hundred (487,500) additional class M shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00); subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of four hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 487,500.-) out of the equity reserve account of the Company named “contribution to equity capital without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115); allocation of the aggregate nominal amount of the New Shares to the share capital of the Company;

2. Consequential amendment of the article 5.1. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred fourteen euros (EUR 3,979,314.-) divided into:

- (i) five hundred thousand (500,000) Class B Shares,
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,
- (iii) four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) Class F Shares,
- (iv) one hundred ninety thousand (190,000) Class H Shares,
- (v) three hundred fifty-six thousand one hundred twenty-four (356,124) Class I Shares,
- (vi) thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) Class J Shares,
- (vii) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- (viii) five hundred thousand (500,000) Class N Shares,
- (ix) five hundred thousand (500,000) Class P Shares,
- (x) three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) Class T Shares,
- (xi) five hundred thousand (500,000) Class V Shares, and

(xii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (EUR1.00).“

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 487,500.-) from currently three million four hundred ninety-one thousand eight hundred fourteen euros (EUR 3,491,814.-) to three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred fourteen euros (EUR 3,979,314.-) by the creation and issuance of four hundred eighty-seven thousand five hundred (487,500) additional class M shares (the “New Shares”), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price of the New Shares of four hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 487,500.-) has been paid in by the Sole Shareholder out of the equity reserve account of the Company named “contribution to equity capital without issue of shares (“capital contribution”)” pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115);

Evidence of the equity reserve of four hundred eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 487,500.-) for the subscription for four hundred eighty-seven thousand five hundred (487,500) New Shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

Second resolution

It is consequently resolved to amend the article 5.1. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million nine hundred seventy-nine thousand three hundred fourteen euros (EUR 3,979,314.-) divided into:

- (i) five hundred thousand (500,000) Class B Shares,
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,
- (iii) four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) Class F Shares,
- (iv) one hundred ninety thousand (190,000) Class H Shares,
- (v) three hundred fifty-six thousand one hundred twenty-four (356,124) Class I Shares,
- (vi) thirty-six thousand four hundred fifty-eight (36,458) Class J Shares,
- (vii) five hundred thousand (500,000) Class M Shares,
- (viii) five hundred thousand (500,000) Class N Shares,
- (ix) five hundred thousand (500,000) Class P Shares,
- (x) three hundred seventy-eight thousand and eight (378,008) Class T Shares,
- (xi) five hundred thousand (500,000) Class V Shares, and
- (xii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares, each with a nominal value of one euro (EUR1.00).“

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

VIP II Nominees Limited (en tant que représentant et pour le compte de VIP II A LP, VIP II B LP, VIP II A (SF) LP, VIP II B (SF) LP, VIP II (Co-Investment) LP, collectivement «Vitruvian Investment Partnership II»), une private limited

liability company de droit anglais, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, Londres W1U 1QY, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 08849013,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 mars 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatorze (3.491.814) parts sociales émises dans Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg (anciennement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359, constituée le 28 janvier 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-913 du 9 avril 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 février par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatorze euros (3.491.814,- EUR) à trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatorze euros (3.979.314,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (487.500) parts sociales de classe M supplémentaires (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR); souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115); allocation du montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence de l'article 5.1. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatorze euros (3.979.314,- EUR) divisé en:

- (i) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe B,
 - (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
 - (iii) quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) Parts Sociales de Classe F,
 - (iv) cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales de Classe H,
 - (v) trois cent cinquante-six mille cent vingt-quatre (356.124) Parts Sociales de Classe I,
 - (vi) trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) Parts Sociales de Classe J,
 - (vii) cinq cent mille (500.00) Parts Sociales de Classe M,
 - (viii) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,
 - (ix) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe P,
 - (x) trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) Parts Sociales de Classe T,
 - (xi) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe V, et
 - (xii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent quatorze euros (3.491.814,- EUR) à trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatorze euros (3.979.314,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (487.500) parts sociales de classe M supplémentaires (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) a été payé et souscrit par l'Associé Unique à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115);

La preuve du montant des capitaux propres de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) pour la souscription de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (487.500) Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatorze euros (3.979.314,- EUR) divisé en:

- (i) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe B,
 - (ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,
 - (iii) quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) Parts Sociales de Classe F,
 - (iv) cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales de Classe H,
 - (v) trois cent cinquante-six mille cent vingt-quatre (356.124) Parts Sociales de Classe I,
 - (vi) trente-six mille quatre cent cinquante-huit (36.458) Parts Sociales de Classe J,
 - (v) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe M,
 - (vii) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,
 - (viii) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe P,
 - (ix) trois cent soixante-dix-huit mille huit (378.008) Parts Sociales de Classe T,
 - (x) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe V, et
 - (xi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,
- d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10330. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087426/196.

(160055162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Viclux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016087428/13.

(160054960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of “UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, a Luxembourg société d'investissement à capital variable, with its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on 16 August 2001 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 83346 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 783 on 19 September 2001.

The meeting is opened at 10:15 a.m. by Mrs Sandra Ehlers, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Norma Christmann, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Dissolution and put into liquidation of the Company to be effective as of the day of the Meeting deciding on the liquidation or any other date as decided by the Meeting upon proposal of the Board of Directors.

2.- Appointment of UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator (the “Liquidator”) and determination of its powers and remuneration.

3.- Appointment of PwC to act as liquidation auditor of the Company

4.- To instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash.

5.- Miscellaneous.

II.- The shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the attendance list that the sole (1) share in issue is represented at the Meeting.

V.- As a result of the foregoing, the Meeting was regularly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., having its registered office at 33A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

Third resolution

The Meeting decides to appoint PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg as auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company in respect of the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Meeting instructs the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholders, said Proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. EHLERS, N. CHRISTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4946. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087420/64.

(160055127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Arvos Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.638.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arvos Property S.à r.l.

Référence de publication: 2016087473/24.

(160055752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Thunderball S.A R.L, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016087400/13.

(160054917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

TIIC 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,

(anc. Transport Infrastructure Investment Company 2 S.C.A., SICAR).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 200.736.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of Transport Infrastructure Investment Company 2 S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200 736 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3335 on 14 December 2015. The articles of association have not been amended since.

The meeting was presided by Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Emma Dufva, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies from the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary and waived their right to be formally convened.

III. The present meeting is thus regularly constituted and could validly deliberate on the item on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

Amendment of article 1 of the articles of association of the Company, to amend the name of the Company to TIIC 2 S.C.A., SICAR.

Having duly considered the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolution:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from Transport Infrastructure Investment Company 2 S.C.A., SICAR to TIIC 2 S.C.A., SICAR and to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Name and form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with variable share capital qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name TIIC 2 S.C.A., SICAR (hereinafter the "Partnership") which shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to investment companies in risk capital, as amended (the "2004 Law"), the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of association."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English.

The document having been read to the members of the bureau, known to the notary by name, first name and residence, the said members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, E. DUFVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9822. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087406/58.

(160055199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

**IT Engineering & Research iCenter, Société Anonyme,
(anc. Top One Investment S.A.).**

Siège social: L-4408 Belvaux, 227, rue de Waassertrap.

R.C.S. Luxembourg B 147.675.

L'an deux mil seize, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «TOP ONE INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à au 45-47, route d'Arlon, L-1750 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 147.675 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1760 du 11 septembre 2009, (la «Société»).

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2834 du 14 octobre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Pietquin, ingénieur, demeurant professionnellement à L-4408 Belvaux, 227, Rue de Waassertrap.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Pietquin, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de «TOP ONE INVESTMENT S.A.» en «IT Engineering & Research iCenter» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts.

2. Transfert du siège social de L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon, à L-4408 Belvaux, 227, Rue de Waassertrap et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

3. Révocation de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

4.- Nomination de La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sàrl, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «TOP ONE INVESTMENT S.A.» en «IT Engineering & Research iCenter» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er} . (1^{er} paragraphe). «Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de IT Engineering & Research iCenter»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1140 Luxembourg, 45-47, Route d'Arlon, à L-4408 Belvaux, 227, Rue de Waassertrap et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (1^{er} paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Sanem.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sàrl, ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, R.C.S. Luxembourg B 144.397, pour une durée de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Christophe Pietquin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 23 mars 2016. 1LAC / 2016 / 9607. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mars 2016.

Référence de publication: 2016087409/74.

(160054881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Bois Scholtes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 10, Am Burfeld.

R.C.S. Luxembourg B 193.283.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 04 avril 2016

L'assemblée des actionnaires a pris les décisions suivantes;

1) Est nommée commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich en remplacement de l'ancien commissaire aux comptes la société anonyme FIDUCIAIRE DE L'EST S.A., établie et ayant son siège social à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Breilekes.

2) La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020.

Manternach, le 4 avril 2016.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2016087522/18.

(160055998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bravida HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 756.854,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bravida Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087526/24.

(160055718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

BK Gestion Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2016

L'associé unique, réuni en assemblée générale extraordinaire, a décidé de transférer le siège social du n° 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au n° 15, boulevard Royal, 3^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, à partir du 1^{er} avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

BOKOMBA Kassa-Kassa

Le Gérant

Référence de publication: 2016087539/15.

(160055653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bluegreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2015 à 09.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Charles THOUAND, de Monsieur Koen LOZIE et de JALYNE S.A 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg représentée par Jacques BONNIER 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016087540/12.

(160055443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Bogey Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.204.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du jeudi 31 mars 2016 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur MEUNIER Patrick a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame MEUNIER DE MEIS Anna a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame DUDNIK Liliya a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

* Le mandat de la société ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, Réviseur d'entreprises agréé, a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016087541/21.

(160055727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

MFM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.743.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of March;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

the private limited company "MURAPOL", established and having its registered office at 49 Partyzantow Street, 43-300 Bielsko-Biala (Poland), registered at the District Court in Bielsko-Biala, National Court Register Number (KRS): 0000275523, National Company Register Number (REGON): 072695687,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "MFM Capital S.à r.l.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 193743, (the "Company"), has been incorporated on January 7, 2015, pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of February 17, 2015,

and that the articles of association (the "Articles") have never been amended since then;

- That the appearing party is the sole actual corporate unit holder (the "Sole Corporate Unit Holder") of the Company and that it has taken, through its Proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Corporate Unit Holder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), by the creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) new corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units (the "New Corporate Units").

Subscription - Paying up

Thereupon, the Sole Corporate Unit Holder, represented as stated here before, declares to subscribe to the New Corporate Units and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) as was certified to the officiating notary.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Corporate Unit Holder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to give it the following wording:

"**5.1.** The corporate capital is set at twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), represented by twenty-five thousand (25,000) corporate units with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each."

Third resolution

The Sole Corporate Unit Holder resolves to amend the register of corporate units of the Company in order to reflect the above changes and resolves to give authority to and to empower the sole manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the recording in the register of corporate units of the newly issued corporate units.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

la société anonyme "MURAPOL", établie et ayant son siège social au 49 Partyzantow Street, 43-300 Bielsko-Biala (Pologne), immatriculée au Tribunal du District de Bielsko-Biala, sous le numéro d'enregistrement (KRS): 0000275523, numéro d'enregistrement national (REGON): 072695687,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MFM Capital S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193743, (la "Société"), a été constituée le 7 janvier 2005, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 17 février 2015,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis lors;

- Que la comparante est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Souscription - Libération

Alors, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement moyennant un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et décide d'accorder pouvoir et autorité au gérant unique de la Société pour procéder, pour le compte de la Société à l'inscription, dans le registre des parts sociales, des parts sociales nouvellement émises.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2016. 2LAC/2016/6517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016087295/107.

(160055191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

NUBURAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 205.053.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour de mars.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc RIPPINGER, Ingénieur-diplômé, né le 13 novembre 1986 à Niederkorn, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 25, rue de la Tuilerie.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le conseil économique et le «Business Development». La Société conseille des entreprises d'origine étrangère (de provenance hors de l'Europe) dans leur projet de s'installer en Europe et de trouver des clients européens.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «NUBURAN S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Luc RIPPINGER, pré-qualifié,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Luc RIPPINGER, Ingénieur-diplômé, né le 13 novembre 1986 à Niederkorn, demeurant à L-4336 Esch-sur-Alzette, 25, rue de la Tuilerie.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1430 Luxembourg, 11, Boulevard Pierre Dupong.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.- L. RIPPINGER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10336. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087313/155.

(160055196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Rocinante Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 160.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016087348/13.

(160054920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Rucio Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 174.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016087353/13.

(160054918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

S.I.G.A., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg E 5.875.

STATUTS

L'an deux mil seize, le 30 mars 2016

ONT COMPARU:

Mademoiselle Athéna PELLOTIER né à Bruxelles, le 04/03/2016 demeurant à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon

Monsieur Maxence PELLOTIER né à Paris, le 03/01/2010 demeurant à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon

ici représentés par

Monsieur et Madame Jean-Robert et Aurélie PELLOTIER demeurant à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de "S.I.G.A.", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de TRENTE EUROS (30.- EUR) chacune, souscrites comme suit:

Madame Athéna PELLOTIER	50 parts
Monsieur Maxence PELLOTIER	50 parts
TOTAL: cent parts d'intérêts	(100)

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (Belgique), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

L'administrateur a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa signature.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2016087359/96.

(160055195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Sweet Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 152.523.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxemburg.

THERE APPEARED:

Mr Lars Gunnar Marcus HAMBERG, company manager, residing professionally at Smiths Väg 4, 132 39 Saltsjö-Boo (Suède), propriétaire de toutes les 200 parts sociales de la société Sweet Invest S.à r.l., (the "Shareholder");

here represented by Mr Irfan ABDUL, independent, professionally residing in L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23rd 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that he is the sole actual shareholder of "Sweet Invest S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 152,523, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 15th, 2010 published under number 1070 in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 21th 2010 and whose articles of incorporation haven't been amended since (the "Company").

II. that the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Transfer the registered office of the Company from L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté to L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss;

2. Subsequent amendment of the first sentence of article 2, point 2.1 from the articles of association of the Company to give it the following wording:

Art. 2. (First sentence of point 2.1). "The Company will have its registered office in the municipality of Troisvierges."

3. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder, represented as stated here-above, decides to transfer the registered office of the Company from e de L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté to L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

Second resolution

The Shareholder decides to amend subsequently the first sentence of article two, point 2.1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 2. (First sentence of point 2.1). “The Company will have its registered office in the municipality of Troivierges.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Lars Gunnar Marcus HAMBERG, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Smiths Väg 4, 132 39 Saltsjö-Boo (Suède), propriétaire de toutes les 200 parts sociales de la société Sweet Invest S.à.r.l., (l'«associé unique»), ici valablement représenté par Monsieur Irfan ABDUL, indépendant, demeurant professionnellement à L-9905 Troisvierges, 38, Grand-Rue,

en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2015,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul associé de la société «Sweet Invest S.à.r.l.» une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.523, constituée en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 15 avril 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 mai 2010 sous le numéro 1070 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

II. Que l'associé unique reconnaît avoir été entièrement informé des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la Société de L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté à l'adresse suivante: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss;

2.- Modification subséquente de la première phrase de l'article 2, point 2.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Point 2.1, première phrase). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Troisvierges».

3.- Divers.

III. que l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la Société de L-1931 Luxembourg, 35/37, avenue de la Liberté à l'adresse suivante: L-9964 Huldange, 49, Duarrefstrooss.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence la première phrase du point 2,1 de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Première phrase, point 2.1). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Troisvierges».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: ABDUL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087374/101.

(160054814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Référence de publication: 2016087392/10.

(160055026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Windeika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 205.040.

STATUTS

L'an deux mille seize,

le quinze mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution lui donnée à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 mars 2016.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «WINDEIKA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) représenté par cinq cent (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

A cet effet il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (50'000'000.- EUR) qui sera représenté par cinq cent mille (500'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en numéraire, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ou à un plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-cinq (25) mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2017.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) actions ordinaires ont été souscrites par la société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, en sa qualité de seul et unique actionnaire et ont été intégralement à leur valeur nominale par un versement en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

2) Monsieur Alessandro GENTILE, administrateur de société, né à Genève (Suisse), le 16 octobre 1958, demeurant à Route de Malagnou 223, CH-1224 Chêne Bougeries (Suisse); et

3) «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, préqualifié, agira en tant que représentant permanent;

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

En conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Gabriel JEAN, prénommé. Il pourra engager la Société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière conformément aux dispositions de l'article douze (12) des statuts.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2021.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, faite et passé à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2016. Relation: EAC/2016/6706. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016087433/198.

(160054849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

ACII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 101.793.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée ACII S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-9780 LULLANGE, 66B, rue de Lullange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 101793.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016087481/20.

(160055924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant
Heiko Dimmerling, gérant
Andreas Neugebauer, gérant
Antonis Tzanetis, gérant,
Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2016087505/24.

(160055786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.679.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, a décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant

Heiko Dimmerling, gérant

Andreas Neugebauer, gérant

Antonis Tzanetis, gérant,

Mats Eklund, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blaine S.à r.l.

Référence de publication: 2016087520/24.

(160055717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Raven Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.148.

—
In the year two thousand and sixteen, on the eight March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Raven Rock S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B number 155148, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), on August 11st, 2010, published in the Mémorial C number 2132 of October 9, 2010.

There appeared:

- Mr. Colm R. Gaynor, born in Dublin (Ireland) on the 28th of June 1950, residing at 31 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin, Ireland, and

- Mr. Liam A. Gaynor, born in Dublin (Ireland) on the 16th of June 1943, residing at Tonygarrow, Enniskerry, Co. Wicklow, Ireland,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies under private seal given.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Modification of the financial year of the Company that will begin on April 1st and terminate on March 31st of each year.

2. Subsequent amendment of the article 15 (fifteen) of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“The fiscal year shall begin on 1st of April and terminate on the 31st March.”.

3. Amendment of the article 10 (ten) of the articles of association.
4. Appointment of Mr. Gerard GUILMARTIN as manager of the category A.
5. Appointment of Mrs. Agnes CSORGO as manager of the category B.
6. Allocation of the category B to Mr. Marc CHONG KAN.
7. Authorization.
8. Sundry.

III That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to modify the financial year of the Company that will begin on 1st April and terminate on 31st March of each year.

The financial year which begins on 1st January 2016 will terminate on 31st March 2016.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the article 15 (fifteen) of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The fiscal year shall begin on the 1st of April and terminate on the 31st of March.”

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 10 of the articles of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who not need to be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations. If several managers are appointed, the Company is managed and administered by a board of managers composed of managers of the category A and managers of the category B.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by a decision taken by the joint signature of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several managers of the category A and one or several managers of the category B, at least one (1) manager of the category A and one (1) manager of the category B vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signature of a manager of the category A together with a manager of the category B or by single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of managers but only within the limits of such power.”

Fourth resolution

The Shareholders resolved to appoint, effective as of February 15th, 2016, as manager of the category A, for an unlimited period:

Mr. Gerard GUILMARTIN, employee, born in Dublin, Ireland on October 2nd, 1970, professionally residing at 66, Lower Baggot Street, Dublin 2, Ireland.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to appoint, effective as of February 15th, 2016, as manager of the category B, for an unlimited period:

Mrs. Agnes CSORGO, employee, born in Hatvan, Hungary, on July 27th, 1978, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2522 Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to affect as manager of the category B, for an unlimited period:

Mr. Marc CHONG KAN, employee, born in Paris, France, on August 24th, 1964, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2522 Luxembourg.

Seventh resolution

As a consequence of the above appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

Mr. Gerard GUILMARTIN, manager of the category A,

Mrs. Agnes CSORGO, manager of the category B,

Mr. Marc CHONG KAN, manager of the category B.

Eight resolution

The Shareholders resolved to authorize and empower any employee of Capita Fiduciary S.A., having its register office at L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, acting individually and severally, on behalf of the Company, to register the above appointments at the Luxembourg Trade and Companies Register and to execute, deliver and perform under any document (including any notice) necessary or useful for such purpose.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred euros (1,600,-EUR).

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above attorney, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Raven Rock S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B numéro 155148, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2132 du 9 octobre 2010.

Ont comparu

- Monsieur Colm R. Gaynor, né à Dublin (Irlande) le 28 juin 1950, demeurant au 31 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin, Irlande, et

- Monsieur Liam A. Gaynor, né à Dublin (Irlande) le 16 juin 1943, demeurant à Tonygarrow, Enniskerry, Co. Wicklow, Irlande,

ici représentés par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société qui débutera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars chaque année.
2. Modification subséquente de l'article 15 (quinze) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
"L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars."
3. Modification de l'article 10 (dix) des statuts de la Société.
4. Nomination de Mr. Gerard GUILMARTIN en tant que gérant de catégorie A.
5. Nomination de Mrs. Agnes CSORGO en tant que gérant de catégorie B.
6. Affectation de la catégorie de gérant de catégorie B à Mr. Marc CHONG KAN.
7. Autorisations
8. Divers

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société qui débutera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars chaque année.

L'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 mars 2016.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article quinze (15) des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. ».

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les dispositions de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Si plusieurs gérants sont nommés, la société sera administrée par un conseil de composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par décision prise par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de la décision. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

La société sera valablement engagée, en toute circonstance, envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B ou par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le conseil de gérance en accord avec l'article 12.2, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. »

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer, en tant que gérante de catégorie A à partir du 15 février 2016 et pour une période illimitée:

Monsieur Gerard GUILMARTIN, employé, né à Dublin, Irlande le 2 octobre 1970, résident professionnellement au 66 Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande.

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer, en tant que gérant de catégorie B pour une période illimitée:

Madame Agnes CSORGO, employée, née à Hatvan, Hongrie le 27 juillet 1978, résidente professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2522 Luxembourg.

Sixième résolution

Les Associés décident d'affecter la catégorie de gérant de catégorie B pour une période illimitée à:

Mr. Marc CHONG KAN, employé, né à Paris, France, le 24 août 1964, résident professionnellement au 9 allée Scheffer, L-2522 Luxembourg.

Septième résolution

Comme conséquences des nominations susmentionnées, le conseil de la Société se compose désormais de:

Monsieur Gerard GUILMARTIN, gérant de catégorie A,
 Madame Agnes CSORGO, gérante de catégorie B,
 Monsieur Marc CHONG KAN, gérant de catégorie B.

Huitième résolution

Les Associés donnent autorisation et habilite chaque employé de Capita Fiduciary S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, agissant individuellement et séparément, pour compte de la Société, à enregistrer les nominations susmentionnées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à exécuter, délivrer et accomplir toutes les formalités et documents nécessaires ou utiles à telles fins.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille six cents Euros (1.600,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2016. Relation GAC/2016/1956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016080397/194.

(160046584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

In the year two thousand and sixteen on the eighteenth day of January,
 Before, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 was held

an extraordinary general meeting of Media Lario International S.A. (the "Meeting") of "Media Lario International S.A.", a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 97 870 and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 94 of 23 January 2004, page 4466 (hereafter the "Company").

The articles of association have been amended on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary public, dated 29 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 October 2008, n° 2421 page 116162 (the "Articles").

The Meeting is presided by Françoise Pfeiffer, attorney, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Olivier Amrein, attorney, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Authorisation to the board of directors to issue the up to EUR1,500,000 8% loan notes due 2021 convertible into a new most senior class of preferred shares in the Company, the Preferred D Shares (the "Convertible Notes") and to waive or limit the statutory preferential subscription rights of the existing shareholders in relation to the issue of the Convertible Notes;

2. Creation of an authorised share capital in the amount of EUR 1,500,000 to be reserved to the issue of the Preferred D Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each upon conversion of the Convertible Notes and authorisation

to the board of directors to waive or limit the statutory preferential subscription right of the existing shareholders when issuing the Preferred D Shares within the limits of the newly created authorised share capital;

3. Amendment and restatement of articles 6, 8, 9, 11 and 21 of the articles of association (in particular, to reflect the rights and obligations attached to the new Preferred D Shares (as summarised in the directors' report) and the effect thereof on the other existing shares); and

4. Authorisation of the bonus payable to Mr Jeffrey Charles Lyons in accordance with the provisions set out in Annex A, Section A4.2 of the consultancy agreement entered into between the Company and Mr Jeffrey Charles Lyons in his capacity as legal representative of Avanti Partners Limited.

II. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which was signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

Such attendance list and the proxies will be attached to this deed to be filed together with the registration authorities.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the registered shareholders on 7 January 2016, all the shares being registered.

IV. As it appears from the said attendance list, 5.925.800 Shares of the Company, representing 81,48 % of the shares issued by the Company, were represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolved on all items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

Having regard to the special report of the board of directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and after having acknowledged that the convening notice for the present meeting expressly mentions that the authorisation given to the board of directors includes the possibility to limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders in the context of the issue of the Convertible Notes, the Meeting unanimously resolves to authorise the issue by the board of directors of the Convertible Notes and, in this connection, the limitation and/or waiver of the subscription rights of the existing shareholders of the Company.

Second resolution

Having regard to the special report of the board of directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and after having acknowledged that the convening notice for the present meeting expressly mentions that the authorisation given to the board of directors includes the possibility to limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders in the context of issuing the Preferred D Shares within the limits of the newly created authorised share capital, the Meeting unanimously resolves to authorise the creation of an authorised share capital in the amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) to be reserved to the issue of Preferred D Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each upon conversion of the Convertible Notes.

Third resolution

As a consequence of the above, the Meeting unanimously resolves to amend articles 6, 8, 9, 11 and 21 of the Articles as follows:

1) Article 6 of the Articles shall be amended to read as follows:

“ **6.1.** The total unissued (unsubscribed) but authorised capital of the Company is set at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand) divided into 11,538,462 (eleven million five hundred thirty eight thousand four hundred and sixty two) Preferred D Shares with a par value of EUR 0.13 (thirteen cents) each.

6.2. The Board of Directors is authorised to issue Preferred D Shares within the limits set forth in sub-article 6.1 during a period of 5 (five) years starting at the date of the extraordinary General Meeting on 18 January 2016, which authorisation may be renewed from time to time by resolutions of an extraordinary General Meeting deliberating in accordance with the requirements for amendments to these Articles, for a period which, for each renewal, may not exceed 5 (five) years.

6.3. The Board of Directors is authorised to waive or limit the preferential subscription right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the Convertible Notes and the Preferred D Shares among others by derogating to the rights and time periods set forth in article 7.6 (including its relevant sub-articles). The Preferred D Shares shall be reserved to the holders of the Convertible Notes to be issued by the Company.

6.4. The Board of Directors shall at all times ensure that the Company has, at any given time, reserved sufficient shares as to enable the Company to issue Preferred D Shares upon conversion of the Convertible Notes.

6.5. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 and article 6.1 in order to record the change of share capital following the issuance of the Preferred D Shares pursuant to this article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg Act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915"). Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other

duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.5. Definitions.

(a) The holders of the Ordinary Shares shall be collectively referred to as "Ordinary Shareholders" and individually as an "Ordinary Shareholder".

(b) The holders of the Ordinary Preferred Shares shall be collectively referred to as "Ordinary Preferred Shareholders" and individually as a "Ordinary Preferred Shareholder".

(c) The holders of the Preferred A Shares shall be collectively referred to as "Preferred A Shareholders" and individually as a "Preferred A Shareholder".

(d) The holders of the Preferred B Shares shall be collectively referred to as "Preferred B Shareholders" and individually as a "Preferred B Shareholder".

(e) The holders of Preferred C Shares shall be collectively referred to as "Preferred C Shareholders" and individually as a "Preferred C Shareholder". For purposes of article 10.4.- Tag Along (Co Sale) only, any reference to "Preferred C Shareholders" and "Preferred C Shares" shall read so as to include a reference to the "Preferred D Shareholders" and "Preferred D Shares".

(f) The holders of Preferred D Shares shall be collectively referred to as "Preferred D Shareholders" and individually as a "Preferred D Shareholder".

(g) The Preferred A Shareholders, the Preferred B Shareholders, the Preferred C Shareholders and the Preferred D Shareholders shall be collectively referred to as the "Preferred Shareholders" and individually a "Preferred Shareholder". Unless otherwise specifically stipulated, the term Preferred Shares shall include the Preferred A Shares, the Preferred B Shares, the Preferred C Shares and the Preferred D Shares. It is hereby clarified that, unless specifically stipulated otherwise, the terms Preferred Shares and Preferred Shareholders do not include the Ordinary Preferred Shares and the Ordinary Preferred Shareholders, respectively.

(h) The term "Board Preferred Majority" shall mean the unanimous vote of both of the Preferred Designated Directors (as defined in sub-article 14.3.2 below).

(i) The term "Convertible Notes" shall mean the convertible notes to be issued by the board of directors of the Company as authorised at the extraordinary general meeting of the shareholders held on 18 January 2016.

(j) The term "Preferred Shareholders' Majority" shall mean holders of seventy percent (75%) of the Preferred Shares.

(k) The term "Founders" and individually a "Founder" shall mean Dr. Arnoldo Valenzuela, Mr Claus Wecker and Karl Lehmann AG, except if and insofar as a Founder is also a Preferred Shareholder.

(l) The term "Permitted Transferees" of a shareholder as used in these Articles in the context of entitlement to subscribe/purchase New Securities (as defined below) in lieu of, or by way of transfer from, an Entitled Shareholder (as defined below) shall mean:

a) Any entity which directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such Entitled Shareholder;

b) In the case of an Entitled Shareholder which is a limited or general partnership: one or more of its partners and affiliated partnerships managed by the same management company or managing (general) partner or by an entity which controls, is controlled by, or is under common control with, such management company or managing (general) partner;

c) Following any such subscription/purchase: the transfer back to such Entitled Shareholder;

d) Any person or entity entitled to acquire New Securities in lieu of or from the Entitled Shareholder by will or by operation of law;

e) The beneficial owner of a trust, custodianship or other fiduciary account of the Entitled Shareholder;

f) A trust, custodianship or other fiduciary account for the benefit of an Entitled Shareholder (or if the Entitled Shareholder is an entity, to a member of such Entitled Shareholder) and/or such ancestors, descendants or spouse and/or such other persons specified in the Amended and Restated Shareholders' Agreement, including any transfer in the form of a distribution from any such trust, custodianship or other fiduciary account to any of the foregoing permitted beneficial owners or beneficiaries thereof;

g) With respect to an Entitled Shareholder which is an individual: a corporation controlled by such individual, such individual's parent, spouse (or widow or widower), sister, brother or children; and

h) With regard to funds exclusively advised by PolyTechnos Venture-Partners GmbH or TLCom Capital LLP or Draper Fisher Jurvestone ePlanet Ventures GmbH & Co. KG (or any other investing DFJ ePlanet funds) or Vision Capital III LP or Intel Capital Corporation, respectively, additionally all other funds exclusively advised by any of these entities;

provided, however, that any such Permitted Transferee shall have undertaken in writing in a manner reasonably acceptable to the Company to be bound by the Company's Articles, the Amended and Restated Investor's Rights Agreement and the Amended and Restated Shareholders' Agreement.

2) Article 8, first paragraph of the Articles shall be amended to read as follows:

“All the shares of all classes shall confer upon the holders thereof the right to participate in shareholders' meetings of the Company and to vote therein, such that each Ordinary Share, Ordinary Preferred Share, Preferred A Share, Preferred B Share, Preferred C Share or Preferred D Share, as applicable, shall entitle the holder thereof to one vote on each resolution upon which a vote is held at a shareholders' meeting.”

3) Sub-articles 9.3.1. and 9.3. 2 of Article 9 shall be amended to read as follows:

“ **9.3. Liquidation Preference.**

9.3.1. Upon any sale, bankruptcy, merger, reorganisation, liquidation, dissolution or winding up of the Company, as a whole, (a "Liquidation Event"), whether voluntary or involuntary, any distribution out of the total net proceeds resulting from such Liquidation Event which, for the avoidance of doubt, shall mean the proceeds resulting from a Liquidation Event after deduction of any expenditures, costs and fees such as, by way of example and without limitation, any fees and disbursements of any legal, tax or other advisers and counsels, including among others any legal, audit and notarial fees, bonus payments to any director or other officer of the Company, taxes, registration costs and any others charges, incurred by the Company in connection with the Liquidation Event ("Liquidation Proceeds") shall be made in accordance with the following waterfall mechanism:

a. firstly, before any distribution or payment shall be made to the other shareholders, the holders of the Preferred D Shares shall be entitled to receive from the Liquidation Proceeds for each Preferred D Share held by them, prior and in preference to the holders of the Ordinary Shares, the Ordinary Preferred Shares, the Preferred A Shares, the Preferred B Shares and the Preferred C Shares, an amount equal to 5 (five) times the Original Issue Price for the Preferred D Shares plus any accrued unpaid interest on the Convertible Notes (the "D Liquidation Preference");

b. secondly, after payment of the D Liquidation Preference and before any distribution or payment shall be made to the other shareholders, the holders of the Preferred C Shares shall be entitled to receive from the Liquidation Proceeds for each Preferred C Share held by them, prior and in preference to the holders of the Ordinary Shares, the Ordinary Preferred Shares, the Preferred A Shares and the Preferred B Shares, an amount equal to the Original Issue Price paid by the holders of such Preferred C Shares, plus an amount equal to 8% of such Original Issue Price per annum, plus accrued and unpaid dividends and interest thereon, if any (the "C Liquidation Preference");

c. thirdly, after payment of the C Liquidation Preference, the remaining surplus will first be distributed to the holders of Preferred A Shares, Preferred B Shares and Ordinary Preferred Shares to satisfy, to the extent surplus is available, such shareholders' second tier liquidation preference, i.e. repayment of the amounts of the investments made by such shareholders, plus an amount equal to 15% per annum on the amounts of such investments, plus an amount equal to all declared but unpaid dividends on each of such shares ("Second Tier Liquidation Preference");

d. lastly, any surplus remaining after such distributions for the D Liquidation Preference, the C Liquidation Preference and the Second Tier Liquidation Preference shall be distributed rateably, i.e. in accordance with the respective shareholding percentages in the Company, to and amongst the shareholders of the Company (with each Preferred Share and each Ordinary Preferred Share being deemed, for such purpose, to be equal to the number of shares of Ordinary Shares into which such share is convertible immediately prior to the close of business on the business day fixed for such distribution) in accordance with the following rules ("General Distribution"):

(i) If the amount of the Liquidation Proceeds is smaller than the Threshold Amount of Liquidation Proceeds (as hereinafter defined), the Preferred D Shares and the Preferred C Shares shall be excluded from the General Distribution.

(ii) If the total amount of the Liquidation Proceeds is greater than the Threshold Amount of Liquidation Proceeds, the General Distribution shall be allocated as follows:

1.) Proceeds shall first be allocated to the Preferred D Shares until they receive from the Liquidation Proceeds an aggregate amount (i.e. from the D Liquidation Preference, and from the General Distribution) which corresponds to (and does not exceed) the Preferred D Shareholders' shareholding percentage in the Liquidation Proceeds.

2.) Proceeds shall then be allocated to the Preferred C Shares until they receive from the Liquidation Proceeds an aggregate amount (i.e. from the C Liquidation Preference and from the General Distribution) which corresponds to (and does not exceed) the Preferred C Shareholders' shareholding percentage in the Liquidation Proceeds.

3.) The amount remaining after deduction of the entitlement of the Preferred D Shareholders and Preferred C Shareholders in the General Distribution shall be distributed amongst all shareholders (but for the Preferred D Shareholders and the Preferred C Shareholders) of the Company in accordance with their pro rata shareholding in the Company (on an as converted basis) calculated as amongst them only (i.e. without the Preferred D Shareholders and the Preferred C Shareholders).

"Threshold Amount of Liquidation Proceeds" shall mean such amount arrived at, if the amount of the Liquidation Proceeds were equal to the sum of the D Liquidation Preference and C Liquidation Preference, times 100, divided by the total of the Preferred D Shareholders' and Preferred D Shareholders' shareholding percentage, expressed in basis points.

9.3.2. For the purpose hereof, the "Original Issue Price" of (i) each Preferred A Share, each Preferred B Share and each Ordinary Preferred Share shall be EUR 3.9073 (three euro and (rounded) ninety one cents), (ii) each Preferred C Share shall be EUR 4.0745 (four euro and (rounded) seven cents) and (iii) each Preferred D Share, shall be, after conversion of

the Convertible Notes, EUR 0.13 (thirteen cents) (subject always to adjustments due to any recapitalisations, stock combinations, stock splits and the like).“

4) In sub-article 9.4.1, paragraph (h) the reference to sub-article 6.5. shall be deleted so that paragraph (h) shall read as follows:

"(h) increase the number of shares reserved for issuance to employees, consultants, service providers (the latter only in the ordinary course of business) and warrant or option holders of the Company;"

5) Article 11 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **11.2.** Sale by Preferred A Shareholders, Preferred C Shareholders (except if such Preferred C Shareholders or any of their Permitted Transferees are also Preferred B Shareholders) and Preferred D Shareholders (except if such Preferred D Shareholders or any of their Permitted Transferees are also Preferred B Shareholders) and Ordinary-Preferred Shareholders.

11.2.1 Any Preferred A Shareholder, Preferred C Shareholder (except if such Preferred C Shareholder or any of its Permitted Transferees is also a Preferred B Shareholder), Preferred D Shareholders (except if such Preferred D Shareholders or any of their Permitted Transferees are also Preferred B Shareholders) or Ordinary-Preferred Shareholder proposing to transfer all or any of its shares (the "Selling Holder") to a purchaser (such proposal being in good faith and in writing) shall first request the Company, by written notice (which shall contain all the information necessary to enable the Company so to do), to offer such shares, on the terms of the proposed transfer, to all other Preferred A Shareholders, Preferred C Shareholders (except if such Preferred C Shareholders or any of their Permitted Transferees are also a Preferred B Shareholder) and Preferred D Shareholders (except if such Preferred D Shareholders or any of their Permitted Transferees are also a Preferred B Shareholder) and Ordinary Preferred Shareholders (the "Other Holders"). The Company shall comply with such request by sending the Other Holders a written notice, stating therein the identity of the purchaser and of the proposed transferee(s) and the proposed terms of sale of the shares. Any of the Other Holders may accept such offer in respect of all or any of the shares being sold by the Selling Holder by giving the Company notice to that effect within ten (10) days after receipt of the offer from it. In the event that the Other Holders elect to purchase all the shares offered for sale by the Selling Holder (the "Accepting Holders"), then they shall purchase such number of shares determined by multiplying the total number of shares offered by the Selling Holder times a fraction the numerator of which is the number of shares owned by each Accepting Holder and the denominator of which is the total number of shares of the Company held by all the Accepting Holders (the "Accepted Shares of Accepting Holders").

11.3. Sale by Preferred B Shareholders, by Preferred C Shareholders (who or whose Permitted Transferees also hold Preferred B Shares) and by Preferred D Shareholders(who or whose Permitted Transferees also hold Preferred B Shares).

11.3.1 The Preferred B Shareholders and such Preferred C Shareholders or Preferred D Shareholders who or whose Permitted Transferees also hold Preferred B Shares proposing to transfer all or, subject to sub-article 10.3.2, any of its shares (the "Selling B/C/D Holder") shall first request the Company, by written notice (which shall contain all the information necessary to enable the Company so to do), to offer such shares, on the terms of the proposed transfer, to all other shareholders of the Company (the "Qualified Holders"). The Company shall comply with such request by sending the Qualified Holders a written notice. The Qualified Holders may, within twenty one (21) days from the date of receipt of such written notice, jointly submit an offer to purchase the shares offered by the Selling B/C/D Holder as described in more detail in sub-article 11.3.2 (the "Offer", the "Offer Period"). In the event that such Offer comprises offers made by more than one Qualified Holder (the "Participating Holders"), then the number of shares offered to be purchased by each such Participating Holder shall be determined by multiplying the total number of shares offered by the Selling B/C/D Holder times a fraction the numerator of which is the number of shares owned by each Participating Holder and the denominator of which is the total number of shares of the Company held by all the Participating Holders.

11.3.2 The Qualified Holders or the Participating Holders, as applicable, shall submit the Offer in a sealed envelope and deliver such Offer to an agent appointed by the Company and acceptable to the Selling B/C/D Holder (the "Agent"). Simultaneously with requesting an Offer from the Qualified Holders, the Selling B/C/D Holder will be entitled, to seek other offers from third parties to purchase the shares offered by the Selling B/C/D Holder. Any such offer from a third party is required to be delivered to the Agent prior to the expiry of the Offer Period. Upon the expiry of the Offer Period, the Agent will compare the offers delivered to it (including the Offer, if any) and advise the Company, the Selling B/C/D Holder and the Participating Holders in writing only as to the identity of the highest offer delivered to it, such notice to include the name and details of the offeror and the amount offered (the "Agent Notice"). The Selling B/C/D Holder shall be entitled, at its sole discretion, to accept or reject the highest offer disclosed to it (including the Offer, if any) by providing the Company, the Participating Holders and the Agent with a written notice of such decision within three (3) days from receipt of the Agent Notice (the "Selling B Holder Notice"). In the event that no Selling B/C/D Holder Notice is received, the Selling B/C/D Holder will be deemed to have chosen not to transfer such shares to any transferee hereunder. In the event the Selling B/C/D Holder accepts the offer detailed in the Agent Notice, the Company shall take all actions required in order to effectuate the transfer of the transferred shares to the transferee(s).

11.3.3 In the event the Selling B/C/D Holder delivered a notice rejecting the offer (or Offer) disclosed to it in the Agent Notice, any sale or transfer of shares held by the Selling B/C/D Holder shall again be subject to the provisions of this sub-article 11.3.

6) Article 21 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 21. Decisions in subsidiaries.** The articles of association of existing and future subsidiaries of the Company shall be structured in such a way that it will be ensured that a decision to be made in such subsidiary, which, if it were a decision applicable to the Company, would require certain approvals or other participations of different corporate bodies or majorities in the Company, shall be made subject to the approval of the shareholders' meeting of such subsidiary. Such shareholders' approval shall require within the Company the same approvals, participation and majority requirements, as if the decision to be adopted at the level of the subsidiary were a decision to be taken within the Company (including, by way of example, decisions and approvals by the Shareholder's Meeting, the Board of Directors, the Ordinary Shareholders, the Ordinary Preferred Shareholders, the Preferred A Shareholders, the Preferred C Shareholders, the Preferred B Shareholders, the Preferred D Shareholders, the Board Preferred Majority, the Preferred Shareholders' Majority and the Founders). Once the necessary resolutions and approvals have been obtained in the Company for such decision, the representative(s) of the Company in the shareholders' meeting of the respective subsidiary or future subsidiary (i.e. one or more members of the Board of Directors of the Company or their representative(s)) shall vote in the shareholders' meeting of the subsidiary in accordance with the resolutions made and approvals obtained in the Company. Also, to the extent permissible under applicable law(s), the Company's representative(s) in the shareholders' meetings of the Company's subsidiaries shall vote to the effect that the composition of the boards of the respective subsidiaries shall be identical to that of the Board of Directors of the Company or such other composition as may be agreed by a unanimous decision of the Board of Directors of the Company”.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves to authorise the payment of the bonus to Mr Jeffrey Charles Lyons in accordance with the provisions set out in Annex A, Section A4.2 of the consultancy agreement entered into between the Company and Mr Jeffrey Charles Lyons in its capacity as legal representative of Avanti Partners Limited.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Media Lario International S.A.», société anonyme ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.870 et constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 94 du 23 janvier 2004, page 4466 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2421, daté du 3 octobre 2008, page 116162 (les «Statuts»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Françoise Pfeiffer, Avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mr Régis Galiotto, clerc de notaire, avec résidence professionnelle à Luxembourg, L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Olivier Amrein, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Autorisation du conseil d'administration à émettre des obligations à hauteur de 1.500.000 euros portant intérêt à 8% et ayant pour date d'échéance 2021 convertibles en une nouvelle classe d'actions préférentielles de la Société dénommées Actions Préférentielles de Classe D (les «Obligations Convertibles») et de supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription statutaires des actionnaires existants relativement aux Obligations Convertibles;

2. Création d'un capital autorisé d'un montant de 1.500.000 euros réservé à l'émission des Actions Préférentielles de Classe D ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) suivant la conversion des Obligations Convertibles et autorisation du conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription statutaire des actionnaires existants lors de l'émission des Actions Préférentielles de Classe D dans la limite du capital autorisé nouvellement créé;

3. Modification et refonte des articles 6, 8, 9, 11 et 21 des statuts de la société (en particulier, pour tenir compte des droits et obligations attachés aux nouvelles Actions Préférentielles de Classe D (tel que résumé dans le rapport des administrateurs) et de l'effet de ceux-ci sur les autres actions existantes);

4. Autorisation de la prime payable à M. Jeffrey Charles Lyons conformément aux dispositions énoncées à l'annexe A, Section A4.2 de la convention de conseil conclue entre la Société et M. Jeffrey Charles Lyons en sa qualité de représentant légal d'Avanti Partners Limited; et

5. Divers.

II. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle a été signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires nominatifs en date du 7 janvier 2016, toutes les actions étant nominatives.

IV. Il ressort de ladite liste de présence que 5.925.800 (cinq million neuf cents vingt-cinq mille huit cent) actions, représentant 81,48 % des actions émises, étaient représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur base du rapport dressé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5), de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et après avoir reconnu que l'avis de convocation à la présente réunion mentionne expressément que l'autorisation accordée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans le cadre de l'émission des Obligations Convertibles, l'Assemblée décide d'autoriser l'émission des Obligations Convertibles et, dans le cadre de ladite émission, la limitation et/ou la suppression des droits de souscription des actionnaires existants de la Société.

Deuxième résolution

Sur base du rapport dressé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5), de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et après avoir reconnu que l'avis de convocation à la présente réunion mentionne expressément que l'autorisation accordée au conseil d'administration inclut la possibilité de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans le cadre de l'émission des Actions Préférentielles de Classe D dans les limites du capital social autorisé nouvellement créé, l'Assemblée décide d'autoriser la création d'un capital autorisé d'un montant de 1,500,000 euros réservé à l'émission des Actions Préférentielles de Classe D ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) suivant la conversion des Obligations Convertibles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier les articles 6, 8, 9, 11 et 21 des Statuts comme suit:

1) L'article 6 des statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

« **6.1.** Le total du capital non émis (non souscrit) mais autorisé de la Société est fixé à hauteur de 1.500.000 euros (un million cinq cent mille euros) divisé en 11.538.462 (onze millions cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux) Actions Préférentielles de Classe D ayant une valeur nominale de 0,13 EUR (treize cents) chacune.

6.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les Actions Préférentielles de Classe D dans les limites prévues à l'article 6.1 durant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2016, ladite autorisation pouvant être renouvelée ultérieurement par des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire délibérant conformément à la procédure de modification des Statuts pour une durée n'excédant pas, pour chaque renouvellement, une durée de 5 (cinq) ans.

6.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société de souscrire aux Obligations Convertibles et aux Actions Préférentielles de Classe D entre autres par dérogation aux droits et limites de temps prévus à l'article 7.6 (en ce inclus les sous- paragraphes dudit article). Les Actions Préférentielles de Classe D sont réservées aux porteurs d'Obligations Convertibles à émettre par la Société.

6.4. Le Conseil d'Administration doit s'assurer à tout moment que la Société a réservé des actions en nombre suffisant pour permettre à la Société d'émettre les Actions Préférentielles de Classe D lors de la conversion des Obligations Convertibles.

6.5. Le Conseil d'Administration pourra effectuer toute démarche visant à modifier les dispositions de l'article 5 et de l'article 6.1. afin qu'elles reflètent la modification du capital social résultant de l'émission des Actions Préférentielles de Classe D dans le cadre de cet article 6; le Conseil d'Administration est habilité à prendre ou à autoriser les actions nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915»). Par ailleurs, le Conseil d'Ad-

ministration pourra déléguer à tout Administrateur ou agent de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, l'acceptation des souscriptions et la réception des paiements pour les actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital ainsi réalisée.

6.6. Définitions.

(a) Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe D seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels de Classe D» et individuellement «Actionnaire Préférentiel de Classe D».

(b) Les détenteurs des Actions Ordinaires Préférentielles seront collectivement dénommés «Actionnaires Ordinaires Préférentiels» et individuellement «Actionnaire Ordinaire Préférentiel».

(c) Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels de Classe A» et individuellement «Actionnaire Préférentiel de Classe A».

(d) Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe B seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels de Classe B» et individuellement «Actionnaire Préférentiel de Classe B».

(e) Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe C seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels de Classe C» et individuellement «Actionnaire Préférentiel de Classe C». Pour les besoins de l'article 10.4. - Vente Conjointe seulement, toute référence aux Actionnaires Préférentiels de Classe C et aux Actions Préférentielles de Classe C doit être lu comme incluant une référence aux «Actionnaires Préférentiels de Classe D» et aux «Actions Préférentielles de Classe D».

(f) Les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe D seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels de Classe D» et individuellement «Actionnaire Préférentiel de Classe D».

(g) Les Actionnaires Préférentiels de Classe A, les Actionnaires Préférentiels de Classe B, les Actionnaires Préférentiels de Classe C, et les Actionnaires Préférentiels de Classe D seront collectivement dénommés «Actionnaires Préférentiels» et individuellement «Actionnaire Préférentiel». Sauf disposition contraire, le terme Actions Préférentielles visera les Actions Préférentielles de Classe A, les Actions Préférentielles de Classe B, les Actions Préférentielles de Classe C et les Actions Préférentielles de Classe D. Il est précisé par la présente que, sauf disposition contraire, les termes d'Actions Préférentielles et d'Actionnaires Préférentiels ne viseront pas les Actions Ordinaires Préférentielles ni les Actionnaires Ordinaires Préférentiels, respectivement.

(h) Le terme «Majorité Préférentielle au Conseil d'Administration» visera le vote unanime de chacun des Administrateurs Préférentiels Désignés (tels que définis à l'article 14.3.2 ci-dessous).

(i) Le terme «Obligations Convertibles» visera les obligations convertibles à émettre par le Conseil d'Administration de la Société tel qu'autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 janvier 2016.

(j) Le terme «Majorité Préférentielle des Actionnaires» visera les détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Actions Préférentielles.

(k) Le terme (i) Le terme «Fondateurs» et individuellement le «Fondateur» visera Dr. Arnaldo Valenzuela, M. Claus Wecker et Karl Lehmann AG, sauf dans la mesure où le Fondateur est aussi un Actionnaire Préférentiel.

(l) Le terme «Cessionnaire Autorisé» d'un actionnaire tel que employé dans les présents Statuts en ce qui concerne le droit de souscrire/acheter des Nouveaux Titres (tels que définis ci-dessous) au lieu et place de, ou à travers un transfert de, un Actionnaire ayant Droit (tel que défini ci-dessous), visera:

a) Toute entité qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par ou est soumise au contrôle commun avec ledit Actionnaire ayant Droit;

b) Dans le cas d'un Actionnaire ayant Droit qui est une société en commandite simple ou par actions: un ou plusieurs de ses associés et sociétés affiliées administrées par la même société de gestion ou associé commandité ou par une entité qui contrôle, est contrôlée par ou est soumise au contrôle commun avec une telle société de gestion ou associé commandité;

c) Dans le cadre de toute souscription/achat: le transfert de retour à un tel Actionnaire ayant Droit;

d) Toute personne ou entité ayant le droit d'acquérir des Nouveaux Titres au lieu et place de, ou à travers un transfert de, l'Actionnaire ayant Droit en vertu d'un testament ou de la loi;

e) Le bénéficiaire d'un trust, dépôt ou autre compte fiduciaire de l'Actionnaire ayant Droit;

f) Un trust, dépôt ou autre compte fiduciaire établie au profit de l'Actionnaire ayant Droit (ou si l'Actionnaire ayant Droit est une entité, au profit d'un membre dudit Actionnaire ayant Droit) et/ou les ancêtres, descendants ou conjoint et/ou toute autre personne (s) indiquée dans la Convention Modifiée des Actionnaires, y compris tout transfert sous la forme d'une distribution dudit trust, dépôt ou tout autre compte fiduciaire à n'importe lequel des bénéficiaires autorisés précités ou les bénéficiaires de ce dernier;

g) Par rapport à un Actionnaire ayant Droit qui est une personne physique: une société contrôlée par cette personne physique, les ascendants, le conjoint (veuve ou veuf), la soeur, le frère ou les enfants de cette personne physique; et

h) En ce qui concerne les fonds conseillés exclusivement par PolyTechnos Venture-Partners GmbH ou TLCom Capital LLP ou Draper Fisher Jurvestone ePlanet Ventures GmbH & Co. KG (ou tout autre fonds d'investissement de DFJ ePlanet) ou Vision Capital III LP ou Intel Capital Corporation, respectivement, et en outre tout autre fonds conseillé exclusivement par n'importe laquelle des ces entités;

cependant à condition que tout Cessionnaire Autorisé ait accepté par écrit, conformément à ce que la Société déterminera comme acceptable, d'être tenu par les Statuts de la Société, le Contrat des Droits des Investisseurs tel qu'amendé et la Convention des Actionnaires, tel qu'amendée».

2) L'article 8, premier paragraphe, des Statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

«Toutes les actions de toutes les classes confèrent à leurs détenteurs le droit de participer et de voter aux assemblées d'actionnaires de la Société, de sorte que chaque Action Ordinaire, Action Ordinaire Préférentielle, Action Préférentielle de Classe A, de Classe B, de Classe C ou de Classe D selon les cas, donnera droit à leur détenteur à un vote par résolution votée lors des assemblées d'actionnaires».

3) Les sous-articles 9.3.1. et 9.3.2. de l'article 9 des Statuts, qui doivent désormais être lus comme suit:

« 9.3. Préférentiel de Liquidation.

9.3.1. Dans le cas de toute cession, faillite, fusion, réorganisation, liquidation ou dissolution de la Société, dans sa globalité, (un «Evénement de Liquidation»), qu'elle soit volontaire ou involontaire, toute distribution à partir du profit net total résultant d'un tel Evénement de Liquidation - qui, afin d'éviter toute confusion, visera les profits résultant d'un Evénement de Liquidation après déduction de toutes dépenses, coûts et honoraires tel que, par exemple et sans s'y limiter, tous honoraires et dépenses de tous conseillers juridiques ou fiscaux, en ce inclus notamment tous honoraires de conseils juridiques, notaires ou réviseurs d'entreprise, paiements de primes à tout administrateur ou autre dirigeant de la Société, impôts, droits d'enregistrement et toutes autres charges engagées par la Société relativement à un Evénement de Liquidation (le «Produit de la Liquidation») -, sera effectuée selon l'ordre de distribution suivant:

a) premièrement, et avant que toute distribution ou paiement ne soit effectué au profit des autres actionnaires, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe D seront en droit de recevoir le montant total résultant du Produit de la Liquidation à raison de chaque Action Préférentielle de Classe D qu'ils détiennent, au préalable et de préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Ordinaires Préférentielles, d'Actions Préférentielles de Classe A, d'Actions Préférentielles de Classe B et d'Actions Préférentielles de Classe C, un montant égal à 5 (cinq) fois le Prix d'Emission Initiale des Actions Préférentielles de Classe D plus l'intérêt impayé correspondant (le «Préférentiel D de Liquidation»);

b) deuxièmement, après le paiement du Préférentiel D de Liquidation, et avant que toute distribution ou paiement ne soit effectué au profit des autres actionnaires, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe C seront en droit de recevoir le montant total résultant du Produit de la Liquidation à raison de chaque Action Préférentielle de Classe C qu'ils détiennent, au préalable et de préférence aux détenteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Ordinaires Préférentielles, d'Actions Préférentielles de Classe A et d'Actions Préférentielles de Classe B, un montant égal au Prix d'Emission Initiale payé par les détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe C plus un montant égal à huit pour cent (8%) dudit Prix d'Emission Initiale calculé annuellement, plus les dividendes accumulés et impayés et l'intérêt correspondant, selon le cas (le «Préférentiel C de Liquidation»);

c) troisièmement, après le paiement du Préférentiel C de Liquidation, l'excédent restant sera d'abord distribué aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe A, d'Actions Préférentielles de Classe B et d'Actions Ordinaires Préférentielles afin de respecter, dans la mesure de disponibilité de l'excédent, le préférentiel de liquidation de deuxième niveau dudit actionnaire, c'est-à-dire le remboursement des montants investis par lesdits actionnaires, plus un montant égal au 15% par an sur les valeurs desdits investissements, plus un montant égale à l'ensemble des dividendes déclarés mais non encore payés sur chaque action concernée (le «Préférentiel de Liquidation de Deuxième Niveau»);

d) en dernier lieu, tout excédent restant après ces distributions de Préférentiel D de Liquidation, Préférentiel C de Liquidation et Préférentiel de Liquidation de Deuxième Niveau sera distribué proportionnellement, c'est-à-dire conformément aux pourcentages d'actions détenues dans la Société, au profit de et entre les actionnaires de la Société (chaque Action Préférentielle et chaque Action Ordinaire Préférentielle seront considérées, aux fin de cet disposition, égales aux nombre d'Actions Ordinaires auquel chacune de ses action pourront être converties juste avant la fermeture des bureaux lors du jour ouvrable déterminé pour cette distribution) conformément aux dispositions suivantes («Distribution Générale»):

i) Si le montant du Produit de la Liquidation est inférieur au Montant Maximum du Produit de la Liquidation (tel que défini ci-après), les Actions Préférentielles de Classe D et les Actions Préférentielles de Classe C seront exclues de la Distribution Générale.

(ii) Si le montant total du Produit de la Liquidation est supérieur au Montant Maximum du Produit de la Liquidation, la Distribution Générale sera affectée comme suit:

1) Le résultat sera d'abord distribué aux Actions Préférentielles de Classe D jusqu'à ce que les détenteurs auraient reçu du Produit de la Liquidation un montant total (c'est-à-dire provenant du Préférentiel D de Liquidation, du Préférentiel C de Liquidation et de la Distribution Générale) lequel est égal au (et n'excède pas le) pourcentage détenu par les Actionnaires Préférentiels de Classe D dans le Produit de la Liquidation.

2) Le résultat sera ensuite distribué aux Actions Préférentielles de Classe C jusqu'à ce que les détenteurs auraient reçu du Produit de la Liquidation un montant total (c'est-à-dire provenant du Préférentiel C de Liquidation et de la Distribution Générale) lequel est égal au (et n'excède pas le) pourcentage détenu par les Actionnaires Préférentiels de Classe D dans le Produit de la Liquidation.

3) Le montant restant après déduction du droit des Actionnaires Préférentiels de Classe D et des Actionnaires Préférentiels de Classe C dans la Distribution Générale sera distribué entre tous les actionnaires (à l'exception des Actionnaires

Préférentiels de Classe D et des Actionnaires Préférentiels de Classe C) de la Société conformément à sa participation prorata dans la Société (sur une base de conversion) calculée entre eux exclusivement (c'est-à-dire excluant les Actionnaires Préférentiels de Classe D et les Actionnaires Préférentiels de Classe C).

On entendra par le «Montant Maximum du Produit de la Liquidation» le montant obtenu si la valeur du Produit de la Liquidation est égale au Préférentiel D de Liquidation, multiplié par 100, divisé par le pourcentage détenu par les Investisseurs Préférentiels de Classe D, exprimé en points de base.

9.3.2. Aux fins de la présente, le «Prix d'Emission Initiale» de (i) toute Action Préférentielle de Classe A, Action Préférentielle de Classe B et Action Ordinaire Préférentielle sera de EUR 3,9073 (trois euros et quatre-vingt-onze cents en arrondis) et (ii) chaque Action Ordinaire Préférentielle de Classe C sera de EUR 4,0745 (quatre euros et sept centimes en arrondis) (toujours sous réserve de réajustements résultant de toute recapitalisation, de division ou de combinaison d'actions ou d'autres opérations similaires) et (iii) chaque Action Ordinaire Préférentielle de Classe D sera, après la conversion des Obligations Convertibles de 0,13 euro (treize cents) (toujours sous réserve de réajustements résultant de toute recapitalisation, de division ou de combinaison d'actions ou d'autres opérations similaires).»

4) Au sous-article 9.4.1., paragraphe h), la référence au sous-paragraphe 6.5 est supprimée et ledit paragraphe doit désormais être lu comme suit:

«(h) augmenter le nombre d'actions émises au profit des salariés, consultants, prestataires de services (pour ces derniers, uniquement dans le cadre d'affaires normales) et aux porteurs de warrants ou d'options de la Société;».

5) L'article 11 des Statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

« **11.2.** Cession par les Actionnaires Préférentiels de Classe A, les Actionnaires Préférentiels de Classe C (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe C ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B), les Actionnaires Préférentiels de Classe D (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe D ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B) et les Actionnaires Ordinaires Préférentiels

11.2.1. Tout Actionnaire Préférentiel de Classe A, Actionnaire Préférentiel de Classe C (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe C ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B), Actionnaire Préférentiel de Classe D (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe D ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B) ou Actionnaire Ordinaire Préférentiel offrant de céder tout ou partie de ses actions (le «Détenteur Cédant») à un cessionnaire (une telle offre étant effectuée de bonne foi et par écrit) devra d'abord demander à la Société, par notification écrite (qui contiendra toutes les informations nécessaires pour permettre à la Société de le faire), d'offrir ces actions, selon les conditions prévues à la cession, à tous les autres Actionnaires Préférentiels de Classe A, Actionnaires Préférentiels de Classe C (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe C ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B), Actionnaires Préférentiels de Classe D (sauf si cet Actionnaire Préférentiel de Classe D ou n'importe lequel de ses Cessionnaires Autorisés est aussi Actionnaire Préférentiel de Classe B) et Actionnaires Ordinaires Préférentiels (les «Autres Détenteurs»). La Société se conformera à cette demande en adressant aux Autres Détenteurs une notification écrite contenant l'identité de l'acquéreur et du ou des cessionnaires proposés ainsi que des conditions proposées pour la cession d'actions. Tout Autre Détenteur pourra accepter cette offre concernant l'ensemble ou à une partie des actions cédées par le Détenteur Cédant en le notifiant par écrit à la Société dans un délai de dix (10) jours après réception de l'offre de la Société. Si les Autres Détenteurs décident d'acquérir l'ensemble des actions offertes à la vente par le Détenteur Cédant (les «Détenteurs Acceptants»), le nombre d'actions ainsi acquises sera calculé en multipliant le nombre total des actions offertes par le Détenteur Cédant par une fraction ayant pour numérateur, le nombre d'actions détenues par chacun des Détenteurs Acceptants et pour dénominateur, le nombre total des actions de la Société détenues par tous les Détenteurs Acceptants (les «Actions Acceptées des Détenteurs Acceptants»).

11.3. Cession par les Actionnaires Préférentiels de Classe B, les Actionnaires Préférentiels de Classe C (dont son ou ses Cessionnaires Autorisés détiennent aussi des Actions Préférentielles de Classe B) et les Actionnaires Préférentiels de Classe D (dont son ou ses Cessionnaires Autorisés détiennent aussi des Actions Préférentielles de Classe B).

11.3.1 Les Actionnaires Préférentiels de Classe B, les Actionnaires Préférentiels de Classe C, dont son ou ses Cessionnaires Autorisés détiennent aussi des Actions Préférentielles de Classe B et les Actionnaires Préférentiels de Classe D (dont son ou ses Cessionnaires Autorisés détiennent aussi des Actions Préférentielles de Classe B) qui offrent de céder l'ensemble de leurs actions ou, sous réserve de l'article 10.3.2, toute action qu'ils détiennent (le «Actionnaires Cédants de Classe B/C/D») devront d'abord demander à la Société, par notification écrite (qui contiendra toutes les informations nécessaires permettant à la Société de le faire), qu'elle offre ces actions, selon les conditions prévues dans le cadre de la cession proposée, à tous les autres actionnaires de la Société (les «Actionnaires Qualifiés»). La Société se conformera à cette demande en adressant aux Actionnaires Qualifiés une notification écrite. Les Actionnaires Qualifiés pourront, dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la réception d'une telle notification écrite, soumettre conjointement une offre d'achat visant les actions offertes par l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D, telle que détaillée à l'article 11.3.2 (l'«Offre», la «Période d'Offre»). Si une telle Offre comprend des offres faites par plus d'un Actionnaire Qualifié (les «Actionnaires Participants»), le nombre d'actions dont l'achat sera offert par chaque Actionnaire Participant sera déterminé en multipliant le nombre total d'actions offert par l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D par une fraction, ayant pour numérateur, le nombre d'actions

détenu par chaque Actionnaire Participant et pour dénominateur, le nombre total d'actions de la Société détenu par tous les Actionnaires Participants.

11.3.2. Les Actionnaires Qualifiés ou les Actionnaires Participants, selon le cas, devront soumettre l'Offre dans une enveloppe scellée et la remettre à un agent nommé par la Société et accepté par l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D (l'«Agent»). Tout en demandant aux Actionnaires Qualifiés de formuler une Offre, l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D pourra rechercher d'autres offres de la part de tiers pour l'acquisition de ses actions. Toute offre de tiers devra être remise à l'Agent avant l'expiration de la Période d'Offre. A l'expiration de la Période d'Offre, l'Agent comparera les offres qui lui ont été remises (y compris, s'il y a lieu, l'Offre), et notifiera par écrit uniquement, à la Société, à l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D et aux Actionnaires Participants, l'offre la plus élevée qui lui a été remise, une telle notification indiquant le nom, les coordonnées de l'offrant et le montant offert (la «Notification de l'Agent»). L'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D pourra, à sa seule discrétion, accepter ou refuser l'offre la plus élevée qui lui a été faite (y compris l'Offre, s'il en est) en faisant part de cette décision à la Société, aux Actionnaires Participants et à l'Agent, par notification écrite adressée dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception de la Notification de l'Agent (la «Notification de l'Actionnaire Cédant de Classe B»). Si aucune Notification de l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D n'est reçue, l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D sera présumé avoir décidé de ne pas transférer de telles actions aux cessionnaires. Si l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D accepte l'offre détaillée dans la Notification de l'Agent, la Société prendra toute mesure pour réaliser la cession des actions transférées au(x) cessionnaire(s).

11.3.3 Si l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D délivre une notification rejetant l'offre (ou l'Offre) indiquée dans la Notification de l'Agent, toute cession ou transfert d'actions détenues par l'Actionnaire Cédant de Classe B/C/D sera à nouveau soumis aux dispositions du présent article 11.3.»

6) L'article 21 des Statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 21. Décisions dans les filiales.** Les statuts des filiales existantes ou futurs de la Société seront structurées de manière à faire en sorte qu'une décision à prendre dans une telle filiale, qui, si c'était une décision applicable à la Société, devrait requérir certaines approbations ou la participation de différents organes sociaux ou de différentes majorités dans la Société, sera sujet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de ladite filiale. Telle approbation d'actionnaires est soumis au sein de la Société aux mêmes conditions d'approbation, de participation et de majorité applicable au cas où la décision à adopter au niveau de la filiale était une décision à prendre par la Société (incluant, par exemple, les décisions et les approbations par l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'Administration, les Actionnaires Ordinaires, les Actionnaires Ordinaires Préférentiels, les Actionnaires Préférentiels de Classe A, les Actionnaires Préférentiels de Classe C, les Actionnaires Préférentiels de Classe B, les Actionnaires Préférentiels de Classe D, la Majorité Préférentielle au Conseil d'Administration, la Majorité Préférentielle des Actionnaires et les Fondateurs). Une fois que les résolutions et les approbations nécessaires ont été obtenues au sein de la Société pour de telle décision, le(s) représentant(s) de la Société à l'assemblée générale des actionnaires de ladite filiale ou de la future filiale (c'est-à-dire un ou plusieurs membre du Conseil d'administration de la Société ou de son/ses représentant(s)) devra voter à l'assemblée générale de la filiale en accord avec les résolutions adoptées et les approbations obtenues au sein de la Société. Aussi, dans la mesure où la législation applicable le permet, les représentants de la Société devront voter lors de l'assemblée générale de la filiale de la Société de sorte que la composition des conseils d'administration des filiales soit identique à celle du Conseil d'Administration de la Société ou conforme à toute autre composition qui pourrait être décidée unanimement par le Conseil d'Administration de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le versement de la prime à Mr Jeffrey Charles Lyons conformément aux dispositions énoncées à l'Annexe A, Section A4.2 de la convention de conseil conclue entre la Société et M. Jeffrey Charles Lyons en sa qualité de représentant légal d'Avanti Partners Limited.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare que l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de ce document ayant été faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, O. AMREIN, F. PFEIFFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1992. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079571/600.

(160044795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

**LSREF3 Latvia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF3 Haagse Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.270.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of March,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, employee with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 17 March 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Haagse Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 198270, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated 27 August 2015, number 2280, which articles have not been amended since (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Change of the name of the Company to "LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name;

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.".

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Haagse Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 198270, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) du 27 août 2015, numéro 2280, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changement de nom de la Société en «LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Latvia Investments S.à r.l.».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 mars 2016. 2LAC/2016/6149. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084321/102.

(160051033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Finest Italian Food, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 17a, Allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 187.662.

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Walter PRETE, employé privé, né le 19 septembre 1991 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «FINEST ITALIAN FOOD», avec siège social à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 187.662, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 5 juin 2014, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1564 du 18 juin 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant à l'associé unique, prénommé.

III.- L'associé unique pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris à l'adresse suivante: L-7526 Mersch, 17a, Allée John W. Leonard;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris à l'adresse suivante: L-7526 Mersch, 17a, Allée John W. Leonard.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} Alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Mersch.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. PRETE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8158. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Référence de publication: 2016081329/49.

(160048084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.